

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :
 - N° 24-008 Règlement modifiant diverses dispositions réglementaires notamment en matière de circulation
 - N° 24-009 Règlement modifiant le Règlement 1277-2021 concernant l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau municipal de distribution afin de permettre l'arrosage des fleurs et des potagers en tout temps
2. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **10 avril 2024**.
3. Les règlements peuvent être consultés de la façon suivante :
 - a) en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
 - b) par courriel, en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

FAIT À RIMOUSKI, CE 10 AVRIL 2024

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier